

Direction Départementale Des Territoires et de la Mercredi  
Direction Mer et Littoral  
Unité Cultures Marines et Pêche

## AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

### AVIS

**ENQUÊTE PUBLIQUE n° EP\_MN\_septembre\_2022**  
**du 12/09/2022 au 12/10/2022**

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert **du 12/09/2022 au 12/10/2022** une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints .

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de SAINT-TROJAN-LES-BAINS, LE CHATEAU-D'OLERON, HIERS-BROUAGE, BREUILLET, DOLUS-D'OLERON, PORT-DES-BARQUES, SAINT-FROULT, ETABLES, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, LA TREMBLADE, SAINT-JUST-LUZAC, CHAILLEVETTE, SAINT-SULPICE-DE-ROYAN , GRAND VILLAGE, MOEZE, MORNAC SUR SEUDRE, SAINT PIERRE D'OLERON, ARVERT, NIEULLE SUR SEUDRE.
- Les locaux de la délégation à la mer et au littoral de Marennes

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 12 octobre 2022 auprès du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
Arrête la présente liste à 49 demandes.

Fait à **Marennes** le **05/09/2022**

*pour le Préfet et par délégation*  
*pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer*  
*et par subdélégation*

La responsable de l'unité  
Cultures Marines et Pêche

**Stéphanie MACCHI**